

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-31

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 18 juin 2013 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Association des Moulins du Quercy – Lot et Tarn-et-Garonne : organisation des journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées les 15 et 16 juin 2013 - TOU00786

Initiées par plusieurs Fédérations, les "Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins" est un événement national qui offre l'opportunité de découvrir des sites patrimoniaux ou des savoir-faire traditionnels au travers de nombreuses animations.

L'Association des Moulins du Quercy s'est donc engagée en 2013, pour la 16ème édition, dans l'organisation des "Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins". Le thème choisi, cette année, a été "le patrimoine rond".

Cette édition a invité à découvrir le "petit" patrimoine qui fait partie de nos racines au même titre que les églises ou châteaux mis en valeur lors des Journées Européennes.

Cette manifestation nationale a été coordonnée cette année sur les départements du Tarn-et-Garonne, du Lot et du Tarn, et est restée attractive. Le public peut ainsi découvrir les animations et visites proposées par l'ensemble des acteurs privés, associatifs, collectivités... qui œuvre à la restauration et à la protection du patrimoine de pays.

Différents sites de visites sur le Tarn-et-Garonne ont été proposés accompagnés d'animations diverses et variées.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'est élevé à **3 300 € TTC** décomposé comme suit :

- Communication	1 372,02 €
- Coût salarial	1 317,98 €
- Frais de bureau	610,00 €

TOTAL	3 300,00 €

Il est relevé une modification budgétaire importante par rapport aux années précédentes du fait que beaucoup de partenaires, cette année, ont répondu négativement aux demandes d'aide financière (Crédit Agricole, Communautés de Communes...). L'Association a donc décidé de limiter les dépenses afférentes à cette manifestation.

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Région Midi-Pyrénées	500,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	420,00 €
- Offices de Tourisme	500,00 €
- Participation de l'Association	1 880,00 €

TOTAL	3 300,00 €

L'Association des Moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale forfaitaire d'un montant de **420 €** pour l'organisation des Journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées qui ont eu lieu les 15 et 16 juin 2013.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association des Moulins du Quercy – Lot et Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **420 €** pour l'organisation des journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées qui ont eu lieu les 15 et 16 juin 2013.

2 – Union Philatélique Moissagaise : organisation du championnat régional de philatélie des 6 et 7 avril 2013 à Moissac - TOUT00787

Tous les ans, le Groupement Philatélique Régional de Midi-Pyrénées organise, avec une association philatélique de la région, une exposition régionale compétitive et un Congrès.

Cette manifestation regroupe des exposants de l'ensemble des départements de Midi-Pyrénées qui concourent en exposition de niveau départemental et régional pour accéder ensuite à l'exposition nationale qui aura lieu, cette année, à Amiens. Un jury composé de collectionneurs dûment référencés par la Fédération jugera les collections.

L'exposition comprendra également des participations dites "libres" permettant aux collectionneurs du département et de notre région de montrer pour la première fois une petite présentation leur permettant de prendre goût à la compétition. Un catalogue de l'exposition relatif à la philatélie et au chasselas sera réalisé pour présenter les exposants dans les diverses classes aux visiteurs.

Le dimanche 7 avril s'est tenu le Congrès Régional des 27 associations de Midi-Pyrénées regroupant 1600 philatélistes.

La publicité de cette manifestation s'est faite par voie de presse, radio et affichage dans tous les bureaux de Poste du Département.

Des souvenirs philatéliques ont été proposés aux visiteurs, en particulier deux carnets comportant 4 timbres personnalisés sur Moissac qui ont été revêtus d'un timbre à date temporaire pour commémorer la manifestation.

Coût de l'opération

Le coût de cette exposition s'est élevé à **6 300 € TTC** décomposé comme suit :

- Aménagement de la Salle	200 €
- Publicité	1 200 €
- Matériel	350 €
- Exposition philatélique	4 550 €

TOTAL	6 300 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Recettes de la manifestation	5 300 €
- Groupement régional	300 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	500 €
- Union Philatélique Moissagaise	200 €

TOTAL	6 300 €

L'Union Philatélique Moissagaise sollicite une aide départementale d'un montant de **500 €** au titre de l'organisation du championnat régional de philatélie qui s'est tenu les 6 et 7 avril 2013 à Moissac.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Union Philatélique Moissagaise une aide départementale d'un montant de **500 €** pour l'organisation du championnat régional philatélie qui a eu lieu les 6 et 7 avril 2013 à Moissac.

3 – Commune de Saint-Antonin Noble Val : réalisation d'un parcours d'interprétation du patrimoine (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 4-Phase 2 – 2012-2) - TOUT00780

La Commune de Saint-Antonin Noble Val, cité médiévale née autour d'une abbaye bénédictine au 8ème siècle, est assise au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, au point précis de rencontre des trois anciennes provinces du Rouergue, du Quercy et de l'Albigeois.

Outre un plan de ville distribué à l'Office de Tourisme, aucun élément physique ne permet aux visiteurs de comprendre l'origine, l'histoire, le patrimoine et l'économie de la ville. Ainsi, il est envisagé de mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel, industriel de la ville en créant un parcours d'interprétation mettant en scène les principaux monuments et lieux d'intérêts de la ville.

Ce parcours d'une durée de 2 heures s'adresse aux visiteurs, pour une meilleure compréhension de la ville, mais aussi aux Saint-Antoninois, pour une meilleure appropriation de leur cité. L'accessibilité des informations pour le public mal voyant, mal entendant et handicapé physique sera prise en compte dans le projet.

Dans le cadre de ce projet de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine, la création de supports permettra aux visiteurs de comprendre l'évolution historique et architecturale de la cité du VIIIème au XXIème siècle. Ainsi, des outils de médiation seront mis en place (panneaux, livret-jeu et pages Internet). Il se décompose en deux phases :

- la conception avec l'élaboration d'un plan d'interprétation et sa déclinaison sur les supports,

- la réalisation qui consiste à la fabrication et la pose de douze panneaux, ainsi que la création de 5 000 livrets-jeu.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **24 850 €** décomposés comme suit :

- la conception	9 700 €
- la réalisation	15 150 €

TOTAL	24 850 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	5 057 €
- Europe	10 934 €
- Conseil Régional (<i>à l'instruction</i>)	4 473 €
- Subventions du Conseil Général :	
- Fonds de promotion	2 340 €
- Aménagements de villages	2 046 €

TOTAL	24 850 €

La Commune de Saint-Antonin Noble Val sollicite une aide départementale liée au Fonds de promotion d'un montant de **2 340 €** pour la mise en place d'un parcours d'interprétation du patrimoine de la cité (livrets jeux et pages web). Cette opération est inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy (année 4-phase 2 - 2012-2).

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Commune de Saint-Antonin Noble Val une aide départementale d'un montant de **2 340 €** pour la mise en place d'un parcours d'interprétation du patrimoine de la cité (livrets jeux et pages web).

4 – Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : organisation de la fête de l'intercommunalité du 26 mai 2013 (TOU00798)

Depuis 2003 et tous les 2 ans, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise organise la Fête de l'Intercommunalité en partenariat avec l'association intercommunale Sud-Quercy Artisans Commerçants Agriculteurs.

Elle permet de mettre en évidence le dynamisme du territoire, sa capacité à mettre en valeur les producteurs, artisans et commerçants, l'environnement de qualité de la communauté. Cette manifestation a également pour but de favoriser les rencontres, les échanges et le contact direct avec les consommateurs.

Au cours de cette manifestation la Communauté de Communes met à l'honneur son territoire et accueille également la "fête de l'âne" organisée, quant à elle, par l'association des Amis des Ânes. Cette année, la commune de Puycornet a accueilli pour la deuxième fois, cette manifestation.

Comme pour les éditions précédentes, une grande exposition vente de produits du terroir a été organisée. De nombreux artisans du territoire ont répondu présents. Divers stands ont été mis en place pour la promotion du territoire intercommunal. Tout au long de la journée des animations variées ont été proposées au public : jeux anciens, manèges pour les enfants, artisanat et métiers d'autrefois, exposition de vieilles motos... Dans l'après-midi, un atelier de cuisine a été proposé par Anne Alassane suivi d'une séance de dedicaces. Un concours de confiture a été également proposé au public. Enfin, les visiteurs avaient la possibilité de pouvoir déjeuner sur place.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'est élevée à **11 792,34 € TTC** comprenant :

- communication	4 402,20 €
- fournitures administratives et frais divers	1 115,31 €
- Sécurité	2 285,91 €
- Animation	360,00 €
- location de matériel	827,24 €
- Salaire (préparation et organisation)	2 801,68 €

TOTAL	11 792,34 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Communauté de communes	10 032,34 €
- Subvention du Conseil Général	1 760,00 €

TOTAL	11 792,34 €

La Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise sollicite une aide départementale forfaitaire d'un montant de **1 760 €** pour l'organisation de la 6ème fête de l'intercommunalité du 26 mai 2013.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise une aide départementale d'un montant de **1 760 €** pour l'organisation de la fête de l'intercommunalité qui a eu lieu le 26 mai 2013. Cette manifestation a attiré, cette année, environ 5 000 personnes.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

Autorisation d'Engagement 2013	57 000 €
Engagement à ce jour	29 512 €
Engagement à la présente Commission	5 020 €
Disponible sur l'exercice 2013	22 468 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du fonds départemental de promotion réuni le 18 juin 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 420 € à l'Association des Moulins du Quercy – Lot et Tarn-et-Garonne au titre l'organisation des journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées qui ont eu lieu les 15 et 16 juin 2013 ;
- 500 € à l'Union Philatélique Moissagaise au titre de l'organisation du championnat régional de philatélie qui a eu lieu les 6 et 7 avril 2013 à Moissac ;
- 2 340 € à la Commune de Saint-Antonin Noble Val au titre de la mise en place d'un parcours d'interprétation du patrimoine de la cité (livrets jeux et pages web) ;

- 1 760 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise au titre de l'organisation de la 6ème fête de l'intercommunalité du 26 mai 2013.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,